

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°31 Indemnités

n°31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 juillet 1929

Numéro JO

n° 392 du 31/07/1929

Date du numéro

31 juillet 1929

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence au taux de-75 francs par mois, allouée an persoutiel du Cabinet, sera accordée à M. Street, agent contractuel, pour compter du 18 juillet 1929, jour de sa prise de service,